

#CNI

DÈS LE 28 FÉVRIER 2017
DANS LE Val-de-Marne

obtenir ou renouveler sa carte d'identité



Je peux effectuer
ma pré-demande en ligne sur
<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>
et je note le numéro
de pré-demande attribué



Je rassemble l'ensemble
des pièces justificatives
demandées



Je me rends dans
l'une des 35 mairies* équipées
d'un dispositif de prise d'empreinte



Je me présente au guichet
de la mairie choisie pour
y déposer mon dossier



Je reçois un SMS lorsque ma carte
d'identité est disponible, et je vais
la retirer auprès de la mairie de dépôt

* Il n'est plus nécessaire de se rendre à la mairie de votre domicile.
Liste sur www.val-de-marne.gouv.fr

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATICULATION
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES
à portée de clic!

